

Compte-rendu de la réunion APRC SUD AQUITAINE  
Samedi 3 juin 2023 à Pau

Etaient présents : Josiane et Laurent E., Lucette et Benoît G., Michel C. et François M.

Léon L. et François L. s'étaient excusés, retenus l'un par un voyage à Paris auprès de sa mère, l'autre par une réunion de famille à l'occasion de la fête des mères.

Nous avons d'abord refait un point sur le jugement de l'affaire de François L. Nous nous interrogeons pour savoir qui, de la Cavimac ou de la congrégation, avait pris l'initiative de faire régler ou de régler les cotisations manquantes. Autre point d'étonnement : alors que la Cavimac refusait de reconnaître les trimestres par manque de preuves d'une activité au service de la religion, cet obstacle disparaît soudain du seul fait du règlement des cotisations. Cela démontre que l'inscription comme membre de la congrégation était suffisante et que la Cavimac fait volontairement de l'obstruction en réclamant des preuves supplémentaires.

La réponse du Conseil d'État à la question de l'Aprc sur l'application de son jugement concernant l'illégalité du règlement intérieur de la Cavimac permettra-t-elle de trancher la question ?

Michel, notre spécialiste de l'USM2, nous fait remarquer que cette allocation, dont le montant n'avait pas bougé depuis au moins 2015, a été revalorisée de 2,5 %, passant de 11,24 à 11,52 € par trimestre. Quelle générosité !

A l'appui du compte-rendu de l'AG et du dernier Endirca, nous avons ensuite partagé, un peu à bâtons rompus, sur la situation de notre association.

Nous sommes conscients des problématiques de « recrutement » et de renouvellement des « cadres » tant au CA qu'à la Cavimac. En même temps nous avons un certain sentiment d'impuissance, n'ayant pas de propositions concrètes à faire.

Nous avons approuvé l'action entreprise pour nouer des partenariats avec les diverses associations ou réseau mentionnés dans le compte-rendu et aussi l'action pour élaborer une charte. Celle-ci vaudra sans doute autant par son contenu formel que par les liens que sa rédaction auront permis d'approfondir.

Dans un souci d'améliorer le renouvellement des adhésions nous faisons une proposition. L'idée est qu'à chaque appel à cotisation soit rappelée et si possible personnalisée la règle qui veut qu'après 2 ans sans cotisation on n'est plus comptabilisé et qu'on ne reçoit plus les documents de l'Aprc. Une sorte de signal d'alarme qui, peut-être, fera réagir positivement certaines personnes.

Josiane nous informe que l'AG 2024 se tiendra les 23 et 24 mars.

De notre côté nous fixons notre **prochaine rencontre au samedi 14 octobre 2023.**